

PRÉOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS
À L'INTENTION DE LA CAPERN
CONCERNANT LES EFFETS DES PESTICIDES SUR LA SANTÉ ET LES POLITIQUES AU QUÉBEC
25 juill. 2019

DR JEAN ZIGBY
Hôpital Général Juif
Montréal, PQ

PRÉOCCUPÉES

- Malgré de multiples revues systématiques indiquant des effets sur la santé (cancer, voies respiratoires, reproduction, etc.) associés aux expositions, l'utilisation de plusieurs pesticides continue d'augmenter au Québec.
- Les études actuelles sur la toxicité des pesticides ne s'appliquent pas aux expositions réelles (ne teste pas les co-expositions multiples, le cycle de vie complet des animaux et sur plusieurs générations).
- La majorité de l'information examinée par l'ARLA provient de sources de l'industrie, tandis que les études indépendantes sont le plus souvent ignorées, même si elles sont plus fiables et mieux adaptées au monde réel.
- Peu importe le type ou la catégorie de pesticides examinés, on trouve souvent des associations NÉGATIVES pour la santé.
- Les effets sur la santé associés à l'exposition aux pesticides peuvent être IRRÉVERSIBLES et GRAVES (p. ex. cancer, maladie de Parkinson).
- La politique actuelle sur les pesticides au Québec n'est pas assez solide ni suffisamment appliquée pour que le milieu médical soit convaincu que la santé des Québécois n'est pas directement menacée par l'exposition (surtout pendant l'application) et indirectement par le déclin des écosystèmes.

PRÉCONISATIONS

- Appui financier à la recherche INDÉPENDANTE qui surveille la quantité d'exposition aux pesticides dans la population québécoise et les effets sur la population à risque élevé d'exposition aux pesticides et dans la population générale du Québec.
- **De solides incitations financières aux agriculteurs pour les inciter à passer à une agriculture moins intensive en pesticides.**

- Élargir la législation rendant obligatoire la prescription d'un agronome avant l'application des pesticides.
- Élargir la gamme des pesticides visés par la réduction pour inclure les produits à base de glyphosate (la majorité des pesticides vendus au Québec).
- Législation rendant obligatoire l'utilisation de la lutte intégrée contre les ravageurs.
- Législation protégeant l'indépendance des agronomes dans la prescription de pesticides pour la lutte antiparasitaire.
- Réexaminer avec le CNESST et le INSPQ le lien entre la maladie du Parkinson (ainsi qu'avec d'autres maladies neurologiques) et l'exposition aux pesticides pour déterminer si une compensation financière serait appropriée pour les individus victimes.